

1. *Débitrice*: **GOEPFERT SA**, chemin des Batailles 16,
1214 Vernier
2. *Durée du sursis concordataire*: 4 mois
3. *Commissaire*: Marie-Flore Dessimoz, avocate, chemin du
Grand-Puits 42, 1217 Meyrin
4. *Remarques*: Messieurs les Créanciers sont avisés que, par
jugement du 9 avril 2008, le Tribunal de Première Instance
de Genève a accordé à GOEPFERT SA un sursis concordat-
taire jusqu'au 14 août 2008, ordonné l'apport de la procé-
dure C/9649/2006, nommé, en qualité de Commissaire au
sursis, Me Marie-Flore DESSIMOZ, et autorisé GOEPFERT
SA à poursuivre ses activités sous la surveillance du Com-
missaire. Les Créanciers du débiteur et tous ceux qui ont des
revendications à exercer sont invités & produire leurs
créances ou revendications auprès de la Commissaire au
sursis, accompagnées des pièces justificatives, d'ici le 21
mai 2008, sous peine d'être exclus des délibérations rela-
tives au concordat. L'Assemblée des Créanciers sera convo-
quée ultérieurement.

Marie-Flore Dessimoz, avocate
1217 Meyrin-Genève

(04451742)